

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
Cabinets de conseil
SÉNÉGAL

Pour l'élaboration et la rédaction de règlements et de manuels subsidiaires pour la protection des consommateurs de services de transport aérien à l'agence d'exécution de la DY et du MUTAA

N ° d'identification du projet : 2100155040646

Code SAP : P-Z1-DA0-015

Date de publication : 13 février 2024

La Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) a bénéficié d'un financement de la Banque africaine de développement pour couvrir les coûts liés à la mise en œuvre du MUTAA. Une partie de ce financement sera affectée aux paiements effectués dans le cadre d'un contrat visant à élaborer et rédiger des règlements et des manuels complémentaires pour soutenir l'Agence d'exécution (AE) de la décision de Yamoussoukro (DY) et le Marché unique du transport aérien africain (MUTAA). Ce soutien vise à faciliter la gestion, la supervision et l'application de l'Annexe 6 de la DY, qui concerne le Règlement sur la protection des consommateurs de services de transport aérien.

Les services entre autres inclus dans ce projet sont :

- a. Assurer la fourniture d'un appui technique à la CUA et à la CAFAC pour la mise en œuvre de la DY et des annexes du MUTAA, adoptées par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) le 29 janvier 2018, à Addis-Abeba, en Éthiopie ;
- b. Fournir à l'AE des règles, des normes et des pratiques qui peuvent servir de lignes directrices pour une harmonisation et une transposition en droit interne fluides des réglementations et des procédures de protection des consommateurs au niveau régional et continental, conformément aux meilleures pratiques internationales ;
- c. Sélectionner et engager un cabinet de conseil chargé de préparer et rédiger les règlements et manuels subsidiaires identifiés pour la protection des consommateurs de services de transport aérien. Ces documents sont cruciaux pour faciliter la supervision et l'application de la loi par la CAFAC en tant qu'agence d'exécution de la Décision de Yamoussoukro (1999) sur le marché libéralisé de l'aviation africaine

Les objectifs visés incluent l'élaboration de règlements et de manuels subsidiaires, ainsi que des annexes, modèles et formulaires associés. Une fois adoptés conformément aux réglementations et décisions primaires en vigueur, ces documents sont destinés à garantir le bon fonctionnement de la CAFAC dans la protection des intérêts des consommateurs et à assurer la pleine mise en œuvre du MUTAA.

La CAFAC invite les entreprises éligibles à manifester leur intérêt à fournir ces services. Les cabinets de conseil intéressés doivent démontrer leur qualification pour exécuter ces services en fournissant des informations telles que des brochures, des descriptions de missions similaires précédentes, leur expérience dans des contextes comparables, ainsi que la disponibilité des compétences appropriées au sein de leur personnel. Les consultants ont la possibilité de former des consortiums afin d'améliorer leurs chances de qualification.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste des présélectionnés et la procédure de sélection doivent être conformes aux « *Règles et procédures pour l'utilisation des consultants* » de la

Banque africaine de développement de décembre 2017, disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.afdb.org>.

Les entreprises intéressées peuvent obtenir de plus amples informations à l'adresse ci-dessous pendant les heures ouvrables de 8 h à 16 h (heure de Dakar).

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées physiquement ou envoyées par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 29 février 2024 à 15 heures et porter la mention « **Manifestation d'intérêt pour l'élaboration et la rédaction de règlements et de manuels subsidiaires pour la protection des consommateurs de services de transport aérien à l'agence d'exécution de la DY et du MUTAA** ».

Commission africaine de l'Aviation civile
Adefunke ADEYEMI, Secrétaire générale
Aéroport International Léopold Sédar Senghor (Face à la Mosquée de l'Aéroport)
PO Box : 8898, Dakar, Sénégal
Tél. : (221) 33 859 88 00
Télécopie : (221) 33 820 70 18
Courriel: secretariat@afcac.org